

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le lundi 16 octobre 2023 à 17 heures dans les locaux de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire	x			
	Jean DELALANDRE	Titulaire			x	
	Clotilde EUDIER	Titulaire			x	Pouvoir à V. Carolo-Lutrot
	Pascal HOUBRON	Titulaire			x	
	Agnès LALOI	Titulaire			x	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire			x	Pouvoir à D. Terrier
	Brigitte MANZANARES	Titulaire			x	
	Didier TERRIER	Titulaire	x			
	Patricia RENO	Suppléante	x			
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire	x			
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire	x			
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante			x	
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire			x	
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	x			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire	x			
CC Yvetot-Normandie	Denise HEUDRON	Suppléante		x		
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant		x		
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant	x			
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	x			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire	x			
	Françoise DENIAU	Titulaire			x	
	Marc MIGRAINE	Titulaire	x			

Seine-Maritime
 Atouville-Bellefosse
 Anzeville-Ambouville
 Anquetilleville
 Arzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canleu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hénouville
 Heurteville
 Jumèges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailley-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumèges
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-sainte-Catherine
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pelleville
 Quevillon
 Sahrus
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Eltan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbette
 Triqueville
 Valleville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Aizier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Centeville
 Corneville-sur-Risle
 Etreville
 Foulbec
 Foumetot
 Hauville
 Honquemes-Grénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Stiprice-de-Gimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mère
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville



Parc naturel régional
 des Boucles de
 la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
 MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 076-257602847-20231016-202310101AT-DE

Seine-Maritime

Alloville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetotville
 Auzebosc
 Bardouville
 Bernville-sur-Seine
 Bois-Nimont
 Cantelau
 Caudebec-en-Caux
 Ducfair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerangie
 La Mailletaye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvelot
 Mauéville-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Peliville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Elelan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Menneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Vandille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triqueville
 Valleville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Banneville-sur-Seine
 Bernville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etréville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouvillie
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marefs-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toulainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

	Annick DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant			x	
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant			x	
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLES	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire			x	
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant			x	
	Maryline LOUVEL	Suppléante	x			

Autres personnes présentes ou excusées

Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »		x

Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzeboosc
 Dardouville
 Berville-sur-Seine
 Bots-Himont
 Canlelieu
 Caudébec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouville
 La Cerlangue
 La Malherbe-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Marville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Créot
 Saint-Gilles-de-Créot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taïlle
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquetville
 Valleville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	09/10/2023
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	16
Dont nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pour	16
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2023-10-101/AT

Ambition 3	Tisser des liens entre les habitants et leur territoire
Objectif Stratégique 3.1.	Développer la connaissance du territoire et mieux la diffuser
Objectif Opérationnel 3.1.1.	Développer la connaissance du territoire
Analytique	

AVENANT N° 4 à la convention financière entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le CAUE 27

Vu la charte du Parc 2013-2028 ;

Vu le contrat de Parc 2018 – 2020 ;

Vu la délibération n°2018-11-135 créant le partenariat tripartite de l'OPP Vallée de Seine entre le Parc, le CAUE76 et le CenN ;

Vu la délibération n° 2019-05-036 modifiant la convention de partenariat par un avenant n°1 en associant le Centre Photographique de Rouen Normandie ;

Vu la délibération N° 2019-05-037 du 6 mai 2019 validant la convention financière pour le fonctionnement de l'OPP entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le Centre photographique Rouen Normandie ;

Vu la délibération n°2021-06-074/2021 modifiant la convention financière du 06/05/2019 par un avenant n°1 concernant les montants des années 2020 et 2021 ;

Vu la délibération n°2022-09-087 modifiant la convention de partenariat de novembre 2018 par un avenant n°2 retirant le Centre Photographique Rouen Normandie au 31/12/2020 et intégrant le CAUE 27 ;

Vu la délibération n°2023-03-016 validant par un avenant n°2 la répartition définitive du FNADT 14187 et la répartition prévisionnelle de la convention financière 2022 Région ;

Vu la délibération n°2023-07-078 validant par un avenant n°3 la répartition prévisionnelle de la convention financière 2023 Région ;

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE76), le Conservatoire d'espaces naturels Normandie (Cen N), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande portent la mise en œuvre de l'Observatoire Photographique des paysages de la Vallée de la Seine Normande.

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquefont
 Boumeville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etreville
 Foubec
 Fourmetot
 Haurville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Lendin
 Mareis-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Rcutot
 Saint-Aubin-sous-Orrebeuf
 Saint-Mards-de-Biacerville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocoenville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maitime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzouville
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclos
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletrie-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Genrade
Mouy
Nererville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Quévillon
Sohors
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taillie
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Mannerville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wendeville-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Céble
Touffreville-la-Corbeline
Tiquerville
Vatteville-la-Rue
Villeville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bonneville
Caumont
Canteville
Corneville-sur-Risle
Etréville
Foubeac
Fourmetot
Haurville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Mars-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Therien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Treuville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Des subventions ont été sollicitées auprès de la Région Normandie, dossier n°21E07415.

Cet avenant n°4 vise à valider la répartition des dépenses réalisées sur la période 2022-2023 et les modalités de répartition des financements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- accepte l'avenant n°4 à la convention financière ;
- autorise le Président du Parc à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 16 octobre 2023



Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENS ES	RECETTE S
	C/	C/



Parc naturel régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

AVENANT 4 à la convention financière entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le CAUE27

Vu la délibération n°2018-11-135 créant le partenariat tripartite de l'OPP Vallée de Seine entre le Parc, le CAUE76 et le CenN.

Vu la délibération n° 2019-05-036 modifiant la convention de partenariat par un avenant n°1 en associant le Centre Photographique de Rouen Normandie ;

Vu la délibération N° 2019-05-037 du 6 mai 2019 validant la convention financière pour le fonctionnement de l'OPP entre le Parc, le CAUE76, le Cen N et le Centre photographique Rouen Normandie ;

Vu la délibération n°2021-06-074/2021 modifiant la convention financière du 06/05/2019 par un avenant n°1 concernant les montants des années 2020 et 2021,

Vu la délibération n°2022-09-087 modifiant la convention de partenariat de novembre 2018 par un avenant n°2 retirant le Centre Photographique Rouen Normandie au 31/12/2020 et intégrant le CAUE 27 ;

Vu la délibération n°2023-03-016 validant par un avenant n°2 la répartition définitive du FNADT 14187 et la répartition prévisionnelle de la convention financière 2022 Région ;

Vu la délibération n°2023-07-078 validant par un avenant n°3 la répartition prévisionnelle de la convention financière 2023 Région ;

L'objet du présent avenant est de présenter la répartition des dépenses réalisées relativement à la demande de subvention de la Région 21E07415 pour la période 2022-2023.

L'article 2 -Budget réalisé

Le budget est modifié comme suit :

Les quatre structures se sont entendues sur le budget réalisé 2022- premier semestre 2023 lié à la convention financière Région n°21E07415 :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Etudes - matériel			Aides publiques		
Meunisien -M. Beauchaton		5 547,00 €	Union européenne	0,00 €	
Photographes		10 000,00 €			
Impression pro image (photos)		9 000,00 €	REGION	40 230,90 €	80,00%
Iropa (impression livret)		1 038,00 €			
Kds (websig)		36,00 €			
le Zebre (Infographie)		3 445,00 €			
Bureau vallée (fournitures)		49,38 €			
Autres					
Fonctionnement CEN (cf calcul ci-dessous)		5 772,50 €			
Fonctionnement CAUE 76 (cf calcul ci-dessous)		4 625,00 €			
Fonctionnement PnrBSN(cf calcul ci-dessous)		5 384,00 €			
Fonctionnement CAUE27(cf calcul ci-dessous)		5 391,75 €			
Sous-total :	0,00 €	50 288,63 €	Sous-total :	40 230,90 €	80,00%
Recettes générées par l'investissement			Autofinancement		
			Fonds propres CEN	3 095,53 €	6,16%
			Fonds propres Caue76	2 866,03 €	5,70%
			Fonds propres PnrBSN	3 017,83 €	6,00%
			Fonds propres Caue27	1 078,35 €	2,14%
Sous-total :	0,00 €	0,00 €	Sous-total :	10 057,73 €	20,00%
TOTAUX	0,00 €	50 288,63 €		50 280,63 €	100,00%

Les frais de fonctionnement du **CenN** sont calculés comme suit :

	2022-2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés(B)	Coût = A*B
Directeur	700,00	2,00	1 400,00
Ref OPP	583,00	6,00	3 498,00
communication et infographie		0,00	0,00
Responsable SI		0,00	0,00
chargé de mission Géomatique	583,00	1,50	874,50
Total		9,50	5 772,50

Les frais de fonctionnement du **C.A.U.E 76** sont calculés comme suit :

	2022 - 2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés (B)	Cout = A*B
Directeur	475,00	2,00	950,00
Ref. OPP	345,00	10,00	3 450,00
communication	320,00	0,00	0,00
secrétariat	225,00	1,00	225,00
Total		13,00	4 625,00

Les frais de fonctionnement du **PnBSN** sont calculés comme suit :

	2022 - 2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés (B)	Cout = A*B
Directrice	344	2	688,00
responsable de pôle	335	2	670,00
ref. OPP	262	13	3 406,00
communication	278	0	0,00
sig	241	0	0,00
Secrétariat - comptabilité	248	2,5	620,00
Total		19,50	5 384,00

Les frais de fonctionnement du **C.A.U.E 27** sont calculés comme suit :

	2022 - 2023		
	coût journalier (A)	nb de jours travaillés (B)	Cout = A*B
Directrice	850,00	1,76	1 491,75
Ref. OPP	650,00	6,00	3 900,00
secrétariat	400,00	0,00	0,00
Total		7,76	5 391,75

Article 3 – Dépenses

L'article 3 est modifié comme suit :

Le PnrBSN sollicitera le CenN, le CAUE27 et le C.A.U.E 76 en tant que prestataires pour leur ingénierie mise à disposition, et s'acquittera des sommes indiquées dans l'article 2, et ce, sur présentation d'une facture justifiant des temps de travail et prestations réalisées.

Article 4 – Recettes

L'article 4 est modifié comme suit :

Le PnrBSN recevra les subventions de la Région ainsi que les subventions qu'il sollicitera pour leur quote-part aux 20 % non pris en charge par la Région, réparti suivant la règle d'autofinancement inscrite dans les tableaux à l'article 2.

A l'issu de la réalisation des actions clôturant les différents dossiers de financement, le PnrBSN émettra un titre de recette à l'encontre de chacune des structures, du montant indiqué à l'article 2.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Notre Dame de Bliquetuit,
Le 16 octobre 2023

**Pour le Conservatoire d'espaces naturels
Normandie**

Le Président,

Luc DUNCOMBE

**Pour le Parc naturel régional des Boucles de la
Seine Normandie**

Le Président,

Jacques CHARRON

**Pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement de la Seine Maritime**

Le Président,

Vincent RÉNOUX

**Pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement de l'Eure**

Le Président

Nicolas GAVARD-GONGALLUD